



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Commune de QUINTIN

Document de valorisation financière et fiscale 2024

**Présentation devant l'assemblée délibérante
27/03/2025**

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) .

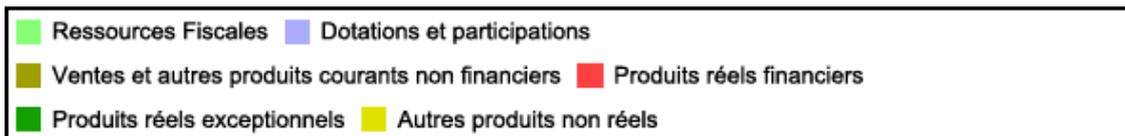
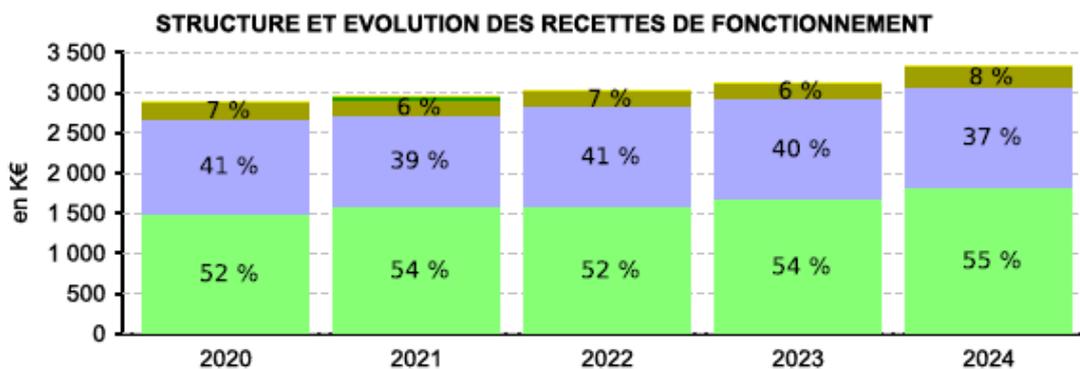
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)

3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).

4. Les produits financiers.

5. Les produits exceptionnels.

6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).



En 2024, 92 % des ressources de la commune proviennent de la fiscalité et des dotations publiques.

Produits réels en 2024 = 3.326.818 €, soit + 6,4 % entre 2023 et 2024 :

- Ressources fiscales + 8,8 % (+ 147K €)

- Dotations et participations stables

- Autres produits + 25,5 % (+ 52K €) - loyers, cantine et remboursement sinistre

Produits réels ont augmenté de 15,2 % depuis 2020.

REPERES

2024

<i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	615	620	601	641
Dotations et participations	418	340	278	243
Ventes et autres produits courants non financiers	85	125	125	130
Produits réels financiers	0	4	1	0
Produits réels exceptionnels	0	2	3	7

Strate de référence :

Population : 2977

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).

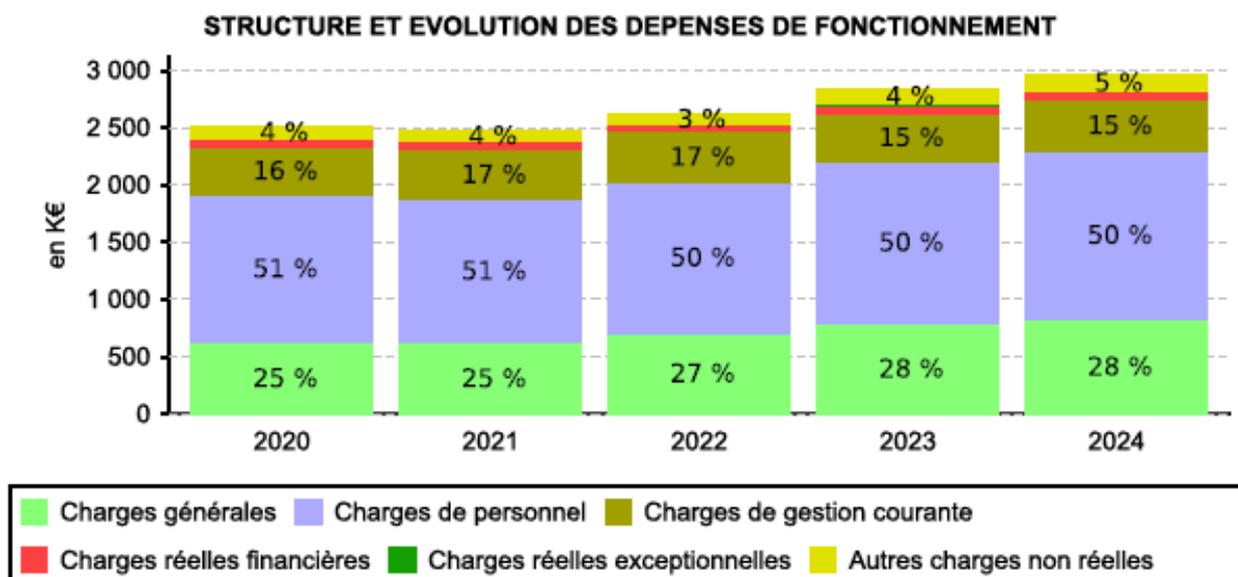
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)

3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).

4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).

5. Les charges exceptionnelles.

6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).



Dépenses réelles en 2024 = 2.818.180 €, soit + 3,7 % entre 2023 et 2024 :

- Charges à caractère général + 4,6 % (+ 36 K€)

- Charges de personnel + 4 % (+ 56K €)

- Charges de gestion courante + 5,6 % (+ 23K €)

- Charges financières + 3,9 % (+ 3K €)

Charges réelles ont augmenté de 17 % depuis 2020.

REPERES

2024

<i>En €/hab</i>	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	278	259	245	279
Charges de personnel	495	450	399	417
Charges de gestion courante	148	94	113	105
Charges réelles financières	26	26	19	16
Charges réelles exceptionnelles	1	4	3	3

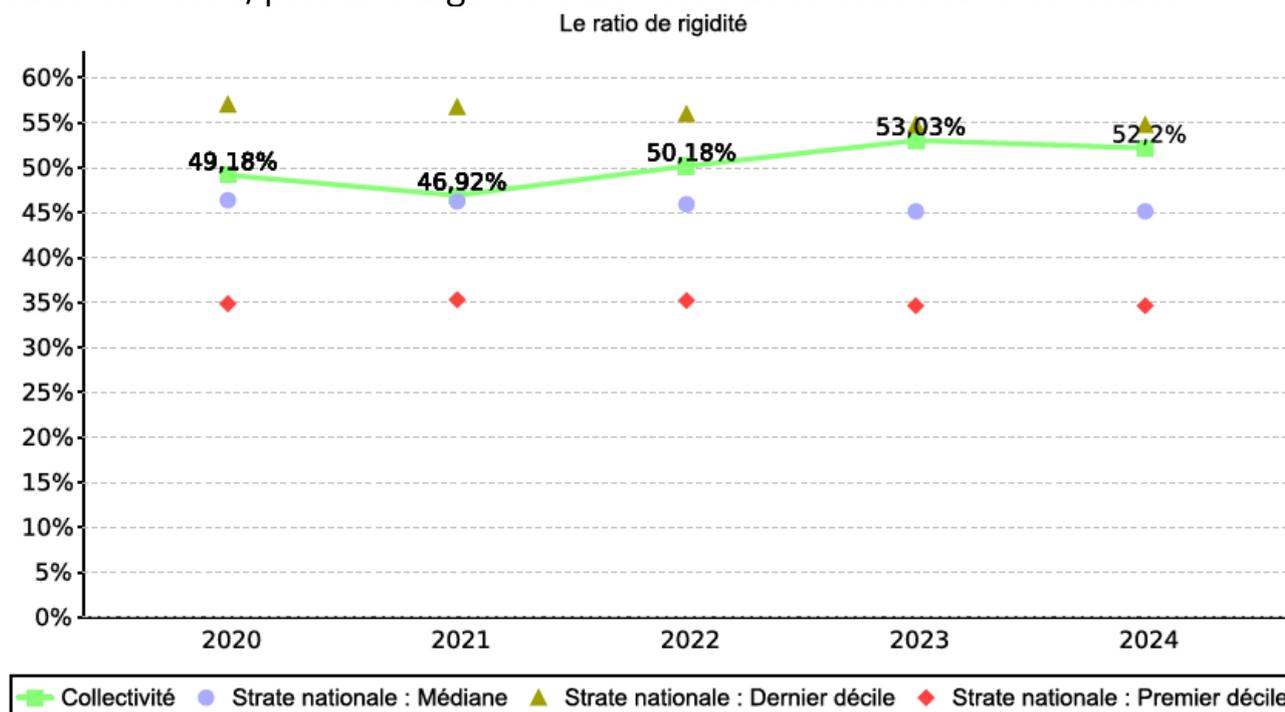
Strate de référence :

Population : 2977

Régime fiscal : FPU : Communes de 2 000 à 3 500 habitants

La couverture des charges par les produits

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires », à savoir les charges de personnel, les contingents et participations (par exemple la participation des communes aux services départementaux d'incendie et de secours) et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible.



Le niveau des charges incompressibles, en hausse globalement sur la période mais en baisse sur la dernière année est élevé puisque supérieur à la médiane de la strate située à 45 % des produits de fonctionnement réels et se rapproche du seuil de 55 %.

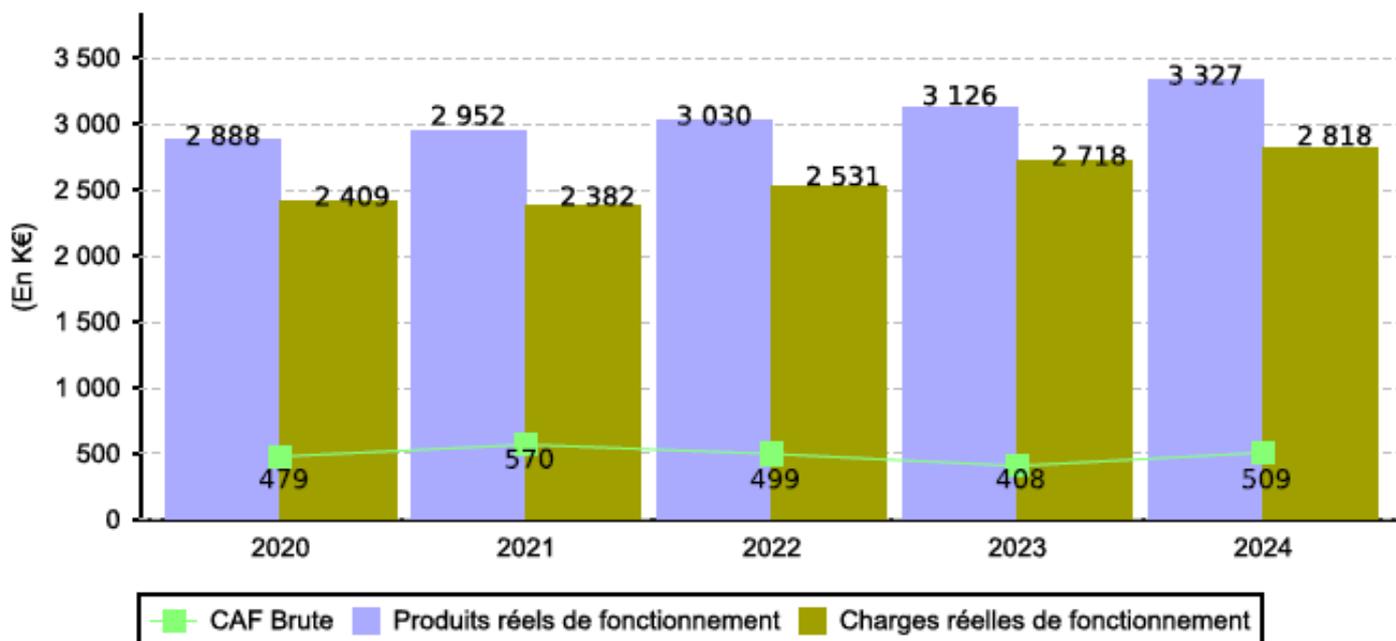
L'autofinancement

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

Produits de fonctionnement + 6,4 % et charges de fonctionnement + 3,7 % sur la période 2023/2024.

Produits de fonctionnement + 15,2 % et charges de fonctionnement + 17 % sur la période 2020/2024.

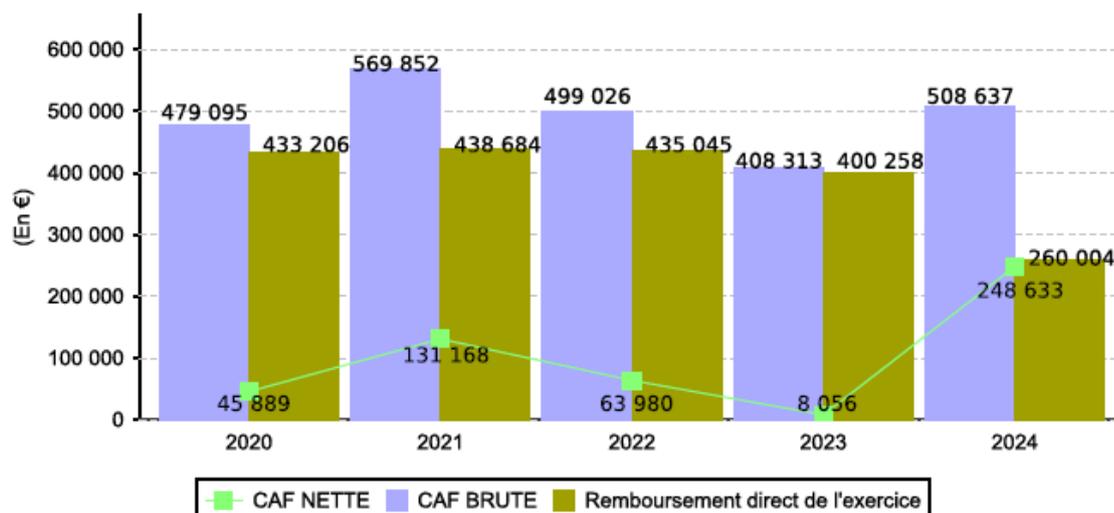
EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



L'autofinancement brut connaît une hausse significative la dernière année (+ 101K €) et une hausse plus modérée de 6,2 % sur l'ensemble de la période 2020/2024, soit 40K €.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE

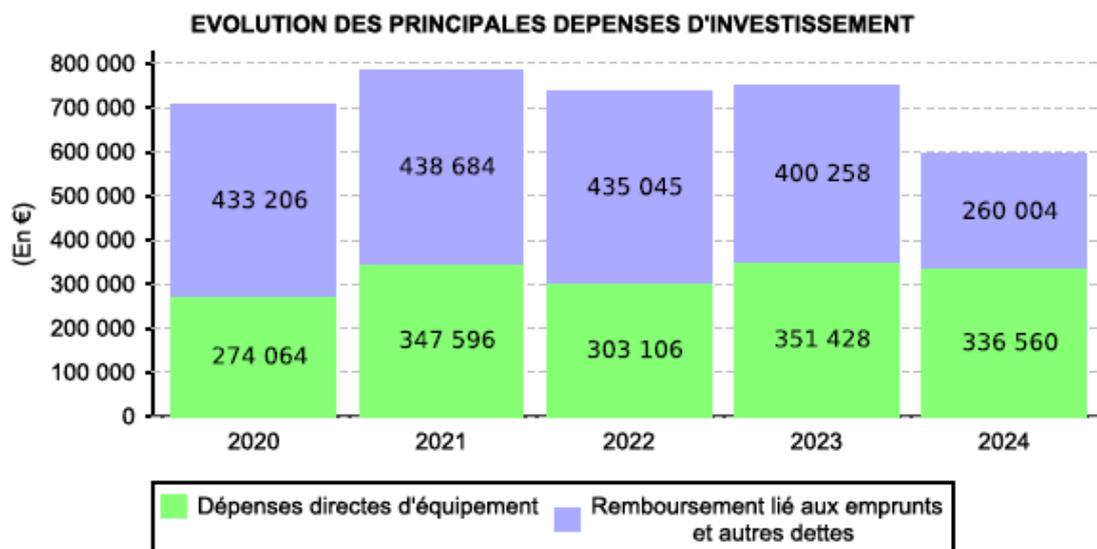


La CAF nette, tout juste positive en 2023, est en forte augmentation sur l'exercice 2024 (+ 241K €) du fait d'une forte baisse du niveau de remboursement du capital de l'emprunt et gagne 203K € sur la période 2020/2024.

La CAF nette reste néanmoins à un niveau faible et représente 84 €/hab pour une moyenne départementale de 171 €/hab.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées. **La CAF une composante du financement disponible.**

Les opérations d'investissement



Total des dépenses d'équipement sur la période = 1.711.754 € soit une moyenne annuelle de 342.351 € sur la période avec un niveau régulier et en hausse par rapport à 2020.

Le niveau des remboursements d'emprunt est également régulier avec une forte baisse sur la dernière année.

Le niveau d'investissement de la commune reste faible sur la période (115 €/an/hab) et très inférieur aux moyennes de la strate, avec en parallèle un niveau de remboursement de la dette par habitant en 2024 légèrement supérieur aux moyennes de la strate :

REPERES

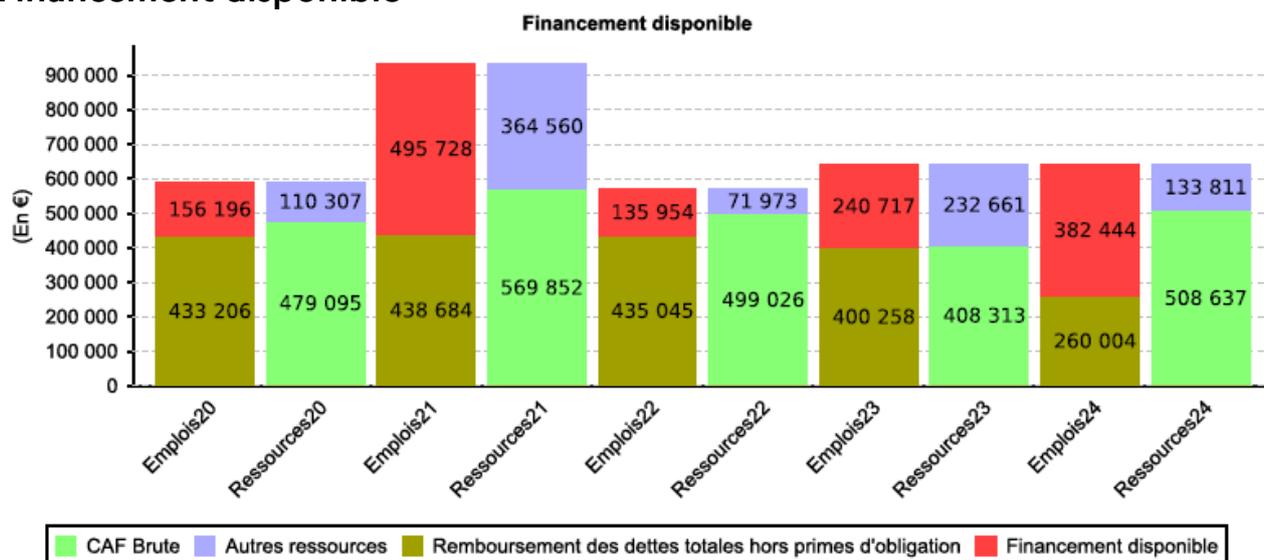
En €/hab	2024			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	113	364	398	376
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	87	85	77	74

Le financement des investissements

Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions, FCTVA et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.

Financement disponible

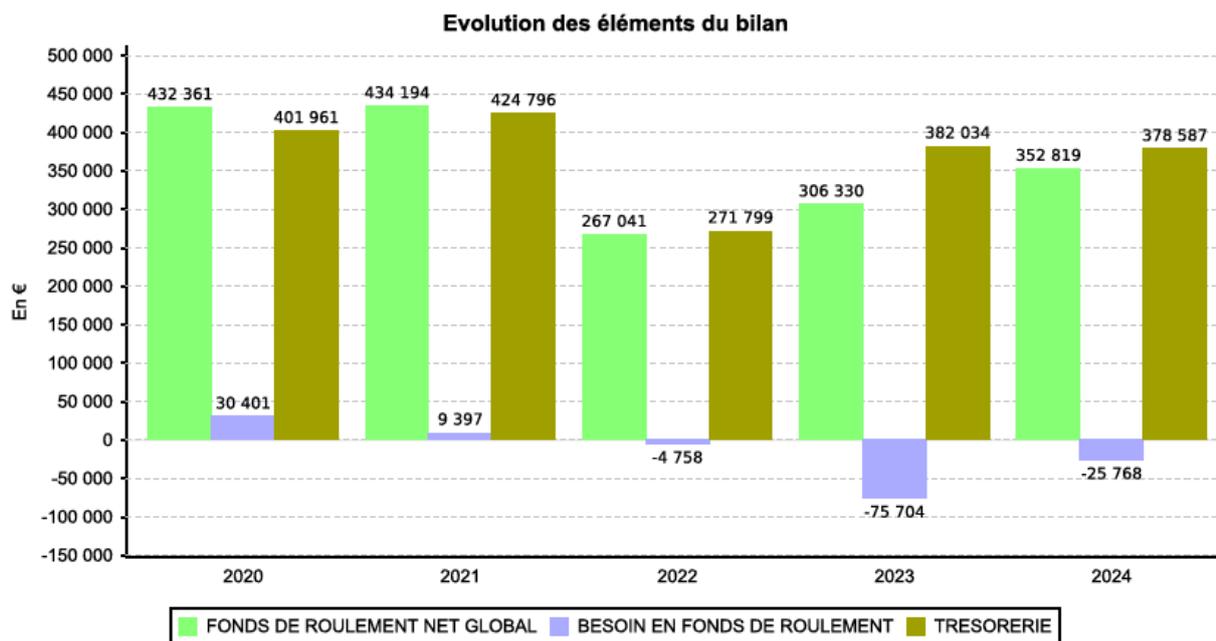


Le financement des dépenses d'équipement en 2024 se réalise par l'autofinancement net, les subventions, le FCTVA et sans emprunt. Sur la période, 2 emprunts ont été contractés (2020 et 2023) pour un montant total de 325.000 €.

L'impact de la politique d'investissement de la commune sur le fonds de roulement a été négatif sur les exercices 2020 et 2022 (- 260K €), quasiment nulle sur 2021 et positif les 2 dernières années (+ 86K €).

Le fonds de roulement diminue sur la période de 18,4 % mais progresse de 15,2 % sur la dernière année pour un montant de 352.819 € soit 119 €/hab pour des moyennes de la strate de 410 €/hab à 533 €/hab.

Ce niveau faible néanmoins conjugué à un besoin en fonds de roulement négatif permet de dégager une trésorerie de 378.587 € stable par rapport à 2023 mais en baisse de 5,8 % par rapport à 2020.

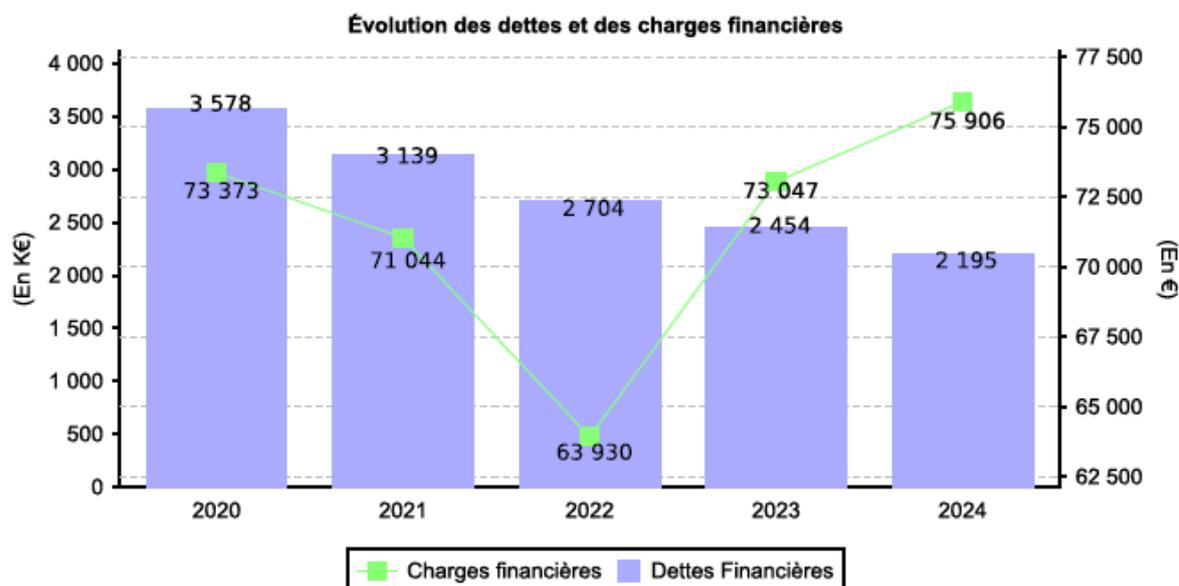


Le FDR s'établit à 46 jours de charges réelles, soit dans le premier décile de la strate nationale, très au-dessous de la médiane (220 jours), et surtout inférieur au seuil de sécurité fixé au minimum à 60 jours.

- FDR = réserve = financements disponibles (dotations, réserves, subventions, emprunts) – immobilisations
- BFR = décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses
- Trésorerie = FDR net + disponibilités

L'endettement

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité.



Diminution de l'encours de dettes de 38,7 % sur la période.

2024		Montant en €/hab pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	National
Encours total de la dette au 31 décembre	2.194.501 €	737 €	683 €	667 €	613 €

La dette/hab est supérieure aux autres moyennes.

La baisse de l'encours de dette concomitamment à la hausse sur un an de la CAF brute conduisent à une capacité de désendettement de 4,3 années de CAF brute, soit en très nette baisse par rapport à 2020 (7,5 années) même si ce niveau est supérieur la médiane nationale (3 années).

L'endettement de la commune est considéré, au regard des critères de la Cour des Comptes, comme maîtrisé.

La fiscalité directe locale

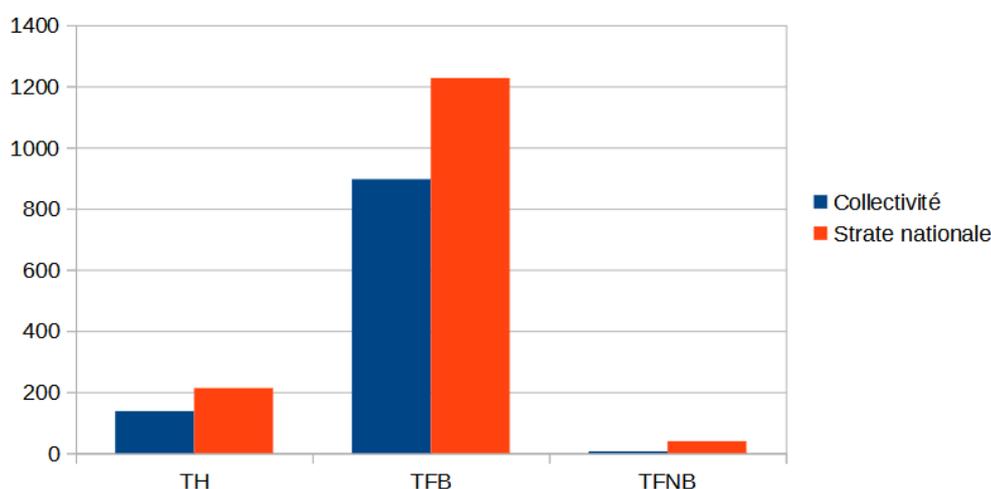
Les recettes de la fiscalité directe locale tiennent compte de 2 facteurs :

- les bases
- les taux

La DGFIP notifie chaque année courant mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)

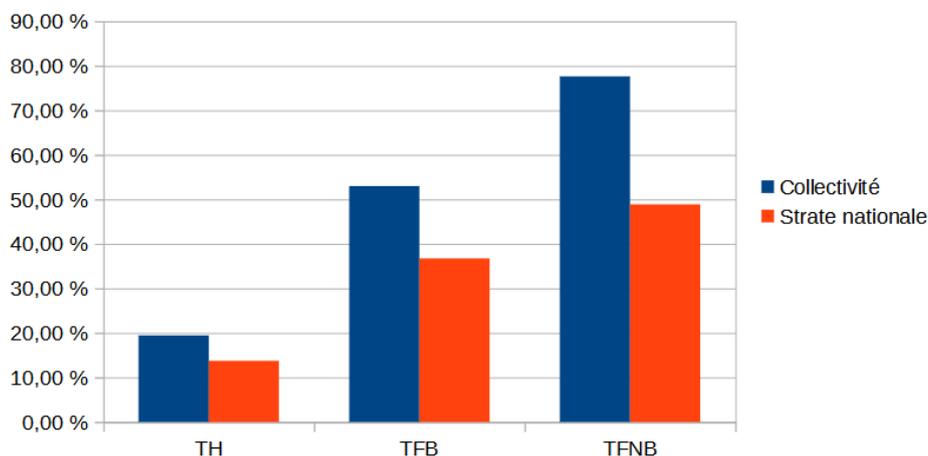
Comparaison des bases en 2024 (en €/hab)



Les bases foncières ramenées au nombre d'habitants de la commune sont moins élevées que la moyenne de la strate nationale.

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP.

Comparaison des taux d'imposition en 2024



Des taux élevés comparativement à la moyenne de la strate nationale sont compensés par des bases faibles relativement à cette même strate.

Produit en € par habitant au profit de la commune

	Commune	Département	Région	National
TH	19	57	44	29
TFB (après effet du coefficient correcteur – versement à la commune)	471	391	399	401
TFNB	4	33	27	19

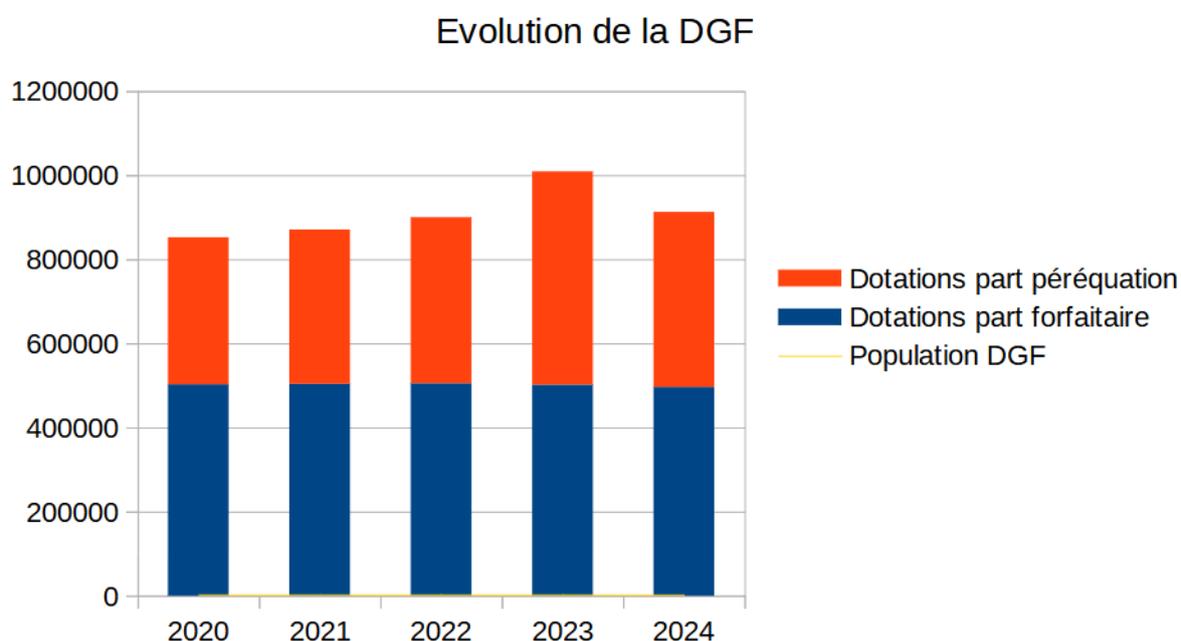
Le produit/hab de la fiscalité directe locale (494 €/hab) est supérieur pour la commune aux moyennes constatées dans la strate (de 449 à 481 €/hab).

Les dotations

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales.

Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation.



Sur la période, il est constaté une légère baisse (- 1,2 %) de la part forfaitaire de la DGF pour une diminution de 2,4 % de la population DGF (- 73 habitants).

Le montant de la part péréquation (DSR et DNP) a augmenté de 19,1 % depuis 2020 (baisse de 12,1 % de la DNP et augmentation de 25,1 % de la DSR).

Le montant de la DGF s'élève en 2024 à 912.687 €, soit une augmentation de 7,1 % sur la période.

Par habitant, la DGF a augmenté de 9,8 % en passant de 276 € en 2020 à 303 € en 2024.

Principaux constats

- Progression des charges de fonctionnement supérieure à celle des produits sur la période mais la tendance s'inverse sur la dernière année.
- Progression de la capacité d'autofinancement sur l'ensemble de la période et notamment sur la dernière année.
- Investissements en hausse sur les 2 dernières années financés avec recours à l'emprunt.
- Fonds de roulement et trésorerie globalement en baisse sur la période avec une hausse significative depuis 2 ans pour le FDR et stabilité de la trésorerie sur les 2 dernières années.
- Endettement maîtrisé.